

Annexe 2 – Dispense d'épreuve du CAP accompagnant éducatif petite enfance (AEPE)

Annexe V à l'arrêté du 27 février 2017

Épreuves du CAP AEPE	Ministère des Sports Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP Jeps) mention animateur d'activités et de vie quotidienne
EP 1 : accompagner le développement du jeune enfant	
EP2 : exercer son activité en accueil collectif	Les titulaires du CP Jeps mention animateur d'activités et de vie quotidienne sont dispensés de l'EP2 du CAP AEPE
EP3 : exercer son activité en accueil individuel	

 *Dispense accordée*